

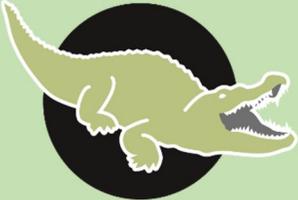
# Parc national de l'Ivindo

## Zone tampon

### Secteur 01

### *Bassin versant de la rivière Dji-dji*

Limites du bassin versant de la rivière Dji-dji en amont du parc national

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p><b>Milieus humides et aquatiques (continentaux)</b> <b>Faune associée</b> <b>Frayères associées</b> <b>Paysages riverains associés</b> <b>Qualité de l'eau</b></p>  <p>Ecosystème aquatique intact</p> <p>Peuplement en poissons peu diversifié avec faible taux d'endémisme ; connaissance insuffisante (catégorie 2 de FERMON, 2013)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pollution physico-chimique des eaux ;</li> <li>▪ Destruction/dégradation/conversion des habitats par inondation, drainage ou remblaiement ;</li> <li>▪ Invasion par des espèces végétales exotiques envahissantes (= espèces invasives).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévenir les risques d'impact par pollution à une échelle appropriée de bassin versant du système aquatique ou humide concerné ;</li> <li>▪ Prévenir les risques d'érosion et de dépôts sédimentaires en aval, notamment en maintenant le couvert végétal ;</li> <li>▪ Prévenir les risques de pollution chimique par des mesures appropriées de stockage des produits toxiques (huiles, hydrocarbures, substances nocives pour l'environnement aquatique) ;</li> <li>▪ Disposer d'une connaissance des espèces invasives dans la zone de projet et prévenir le risque de contamination biologique du secteur de travaux.</li> <li>▪ Soigner l'intégration paysagère des constructions (touristiques et autres) + appliquer des techniques de conception durable des infrastructures.</li> </ul>
 <p><b>Crocodiles</b></p> <p><b>Crocodile à long museau</b> <i>Mesistops cataphractus</i></p> <p><b>Crocodile nain</b> <i>Osteolaemus tetraspis</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dégradation des habitats aquatiques et humides favorables aux espèces (principalement eaux calmes des rivières boisées, points d'eau densément végétalisés) ;</li> <li>▪ Chasse (ie augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des habitats favorables et intégration dans le projet ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse et de la pêche ;</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des milieux humides et aquatiques.</p>

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p><b>Loutres</b></p> <p><b>Loutre à joues blanches du Congo</b> <i>Aonyx congicus</i></p> <p><b>Loutre à cou tacheté</b> <i>Lutra maculicollis</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pollution physico-chimique des eaux ;</li> <li>▪ Destruction/dégradation/conversion des habitats favorables (selon les espèces : forêts riveraines, forêts marécageuses, marais et bais) par drainage ou remblaiement ;</li> <li>▪ Fragmentation des habitats linéaires riverains (forêts riveraines et végétations denses associées notamment) ;</li> <li>▪ Dégradation de la ressource alimentaire en poissons ;</li> <li>▪ Chasse (ie augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des habitats favorables à une échelle paysagère (bassin versant et domaine vital des espèces) pour leur préservation dans le cadre du projet ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse.</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des milieux humides et aquatiques.</p>
 <p><b>Tourisme</b></p>	<p>Altération de la valeur touristique du secteur par un aménagement ou une activité mal intégrée(e).</p>	<p>Dans les secteurs où le tourisme est actif ou pour lesquels la création d'infrastructures dédiées est envisagée, intégrer cet usage dans la conception du projet.</p> <p>Ceci implique un soin particulier quant à son intégration paysagère et à la préservation des autres valeurs du Parc localement présentes, notamment celles relatives à la grande faune emblématique du réseau (éléphants, grands singes, bovidés...) et aux milieux naturels remarquables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respecter les règles de construction verte et durable imposées par l'ANPN ;</li> <li>▪ Encadrer son activité touristique via une convention de concession touristique signée avec l'ANPN.</li> </ul>